



CONSEIL D'ÉTAT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° CE : 61.776  
Doc. parl. : n° 8355

## LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 25 avril 2024 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

### Projet de loi

**portant modification :**

**1° de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ;**

**2° de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 25 avril 2024 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 12 mars et 17 avril 2024 ;

s e d é c l a r e d ' a c c o r d

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 26 avril 2024.

Pour le Secrétaire général,  
L'attaché

s. Ben Segalla

Le Président,

s. Marc Thewes